Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 14

Artikel: Les arquebusiers genevois
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-181828

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dixième année. N° 14. Samedi 6 Avril 1872.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; —ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 6 avril 1872.

Nous devons à la Suisse le sacrifice de nos biens et de nos personnes pour la défense de son sol et de son indépendance ; nous lui devons de même l'expression franche de nos idées, dans les questions qui intéressent son avenir et sa prospérité. Nous taire quand nous croyons sincèrement qu'elle va commettre une faute grave, serait aussi criminel que de déserter le combat devant l'ennemi.

Qu'on ne parle donc plus d'obstination, d'opposition systématique et absurde.

Le canton de Vaud a rempli son devoir, et ses députés ont été à Berne l'expression fidèle de ses sentiments et de sa volonté.

Nous admirons la fermeté et l'abnégation de leur conduite dans les chambres fédérales.

Il y a dans la députation vaudoise des hommes que leurs talents et leurs opinions libérales désignaient tout naturellement pour remplir un rôle éminent sur la scène fédérale. S'ils n'eussent songé qu'à leur propre grandeur, ils auraient suivi le courant révisionniste pour se ménager les faveurs des chefs du mouvement qui sont tout puissants à Berne. Les prétextes pour tranquilliser leur conscience et pour excuser leur conduite aux yeux du peuple vaudois ne leur auraient certes pas manqué. Ils ne l'ont pas fait. Ils ont volontairement renoncé à leurs intérêts personnels par fidélité aux principes et au peuple qu'ils représentaient.

Ont-ils le même dévouement ceux qui, chez nous, les accusent d'avoir fait une opposition systématique, de s'être isolés du reste de la Suisse ?

Le peuple, qui est désintéressé, qui ne connaît ni les équivoques, ni les compromis avec la conscience, saura apprécier la conduite de ses mandataires et celle de leurs détracteurs.

Les arquebusiers genevois.

M. Sigismond Coutau, capitaine fédéral, a publié dernièrement, à Genève, un ouvrage qui a pour titre : *Archives de la Société de l'Arquebuse*, dans lequel il a réuni de nombreux et très intéressants documents sur cette ancienne institution. Ses recherches remontent à l'année 1474. « Il serait difficile, nous dit-il, de préciser l'origine des exercices de l'Arc et de l'Arbalète. Ces jeux existaient avant le XVe siècle ; mais ce n'est que vers la fin de ce siècle-là que nous apercevons dans les registres des Conseils des ordonnances à leur sujet. Avant cette époque, les Archers et Arbalètriers avaient deux tirages distincts ; ils avaient tous leurs rois qu'ils couronnaient avec les mêmes pompes que déployèrent plus tard les Arquebusiers.

On en trouve la preuve dans une ordonnance de mars 1460, par laquelle les conseils décident qu'il n'y aura plus à l'avenir qu'un Roi de l'Arbalète et un Roi de l'Arc, tandis qu'auparavant il y avait un roi de chacun de ces Exercices dans la Ville et un à St-Gervais. Il est à présumer que cette ordonnance de 1460 fut une sorte de loi somptuaire, destinée à mettre un frein au luxe des Royautés.

Quand à l'exercice de l'arquebuse, la première ordonnance que nous avons trouvée à son sujet, est celle du 2 août 1474. »

La plupart de ces ordonnances ne sont que de simples règlements sur l'organisation et la police du tir. On y trouve cependant certaines dispositions qui nous révèlent de curieux détails sur les mœurs et les usages de ces temps. Voici, par exemple, quelques fragments tirés de l'ordonnance du 5 août 1548 :

« Le papeguex des arquebusiers sera joué en l'air ou en bas le dimanche troisième après Pâques. Et au jour donné, le Roi vieux sera tenu de le faire crier au son de trompes et tambourins par toute la ville, et de le faire élever, si l'on le fixe en haut, ès-dépens des deniers qui seront livrés par les compagons qui tireront à iceluy. Auquel jour tous les compagnons arquebusiers se trouveront réunis devant la maison du Roi vieux pour l'accompagner au tirage du dit papeguex. En outre, le dit Roi baillera à ses frais aux compagnons les épingles et brevets, lesquels brevets seront réunis selon le nombre de ceux qui tireront dans un chapeau enclos duquel un chacun tirera le sien l'un après l'autre par leur ordre, sans tirer l'un avant l'autre son brevet.

. . . . . .

A celui qui abattra le papaguex et sera nouveau Roi, le Roi vieux sera tenu promptement et sur le jeu rendre et livrer la couronne royale, laquelle le Roi nouveau sera tenu bien garder, l'apporter sur le jeu de l'arquebuse toutes fois et quand il s'y trouvera au tirage du prix tant franc que autres, et icelle couronne promettera solennellement de restituer au Roi nouveau suivant, et sera tenu le dit Roi nouveau faire abattre les perches du dit papaguex à ses dépens.

. . . . . .

Quiconque jurera le nom de Dieu pour la première fois baisera terre et donnera un quart à la boîte, et qui persévèrera au dit jurement, celui dit jour, sera privé du jeu et de l'emolument d'icelui.

Si aucun blasphème le nom de Dieu comme pour le sang ! et autrement pour la première fois donnera un quart à la boîte et sera pour le dit privé du dit jeu, mais s'il continue, méprisant la dite peine et se rendant rebelle, sera par le dit Roi et ses conseillers privé pour an et jour du dit jeu et de la compagnie.

Qui diablera comme : le Diable t'emporte ! m'emporte ! payera un quart à la boîte.

Qui parlera des choses déshonnêtes, comme d'hommes et de femmes depuis la ceinture en bas, tant au jeu qu'en table des compagnons, payera un quart à la boîte.

Qui prendra noise et débats, faisant questions et querelles, démentira et se moquera de son prochain au jeu ni en table, sera privé du jeu au bon plaisir du roi et de ses conseillers, etc., etc.

Des noms de famille, et des titres de noblesse.

De nos jours, ces noms sont héréditaires, mais il n'en fut pas de même dans le principe. Il fallut une cause pour que l'on donnât, à une individu, tel nom plutôt que tel autre.

Souvent la signification des noms propres nous est inconnue, parce que notre langue a éprouvé des changements.

Peu de personnes savent que *Briffaut* vient du vieux mot *briffer*, manger avidement. *Bedel*, signifie veau. *Calvin* est le même que *Chauvin*, lequel veut dire : un peu chauve. *Ginguené*, né boiteux. *Lavoisier*, le spirituel. *Vial*, vieux.

Beaucoup de métiers s'exercaient autrefois sous des noms différents de ceux qu'ils portent aujourd'hui : *Chapuis* voulait dire charpentier ; *Charton*, charretier. *Royer*, charron. *Fabre*, *Febvre*, *Féron*, *Féronnier*, ouvrier en fer. *Maiselier*, boucher. *Corvoisier*, cordonnier. *Recamier*, brodeur.

Non-seulement les professions, mais les qualités et les vices, les avantages et les défauts corporels ont fait donner des noms.

Vers le dixième siècle, les noms commencèrent à devenir héréditaires.

La faveur ou la disgrâce ont souvent été la conséquence immédiate de la manière dont le nom de tel ou tel personnage affectait les gens au pouvoir.

Olivier *le Diable*, barbier de Louis XI, ayant demandé à changer la partie offensante de son nom, obtint du roi la permission de s'appeler Olivier *le Malin*, mais cette altération n'ayant pas répondu à ses vues, une ordonnance royale commanda de l'appeler *le Daim*, changement qu'il avait sollicité parce qu'il était grand coureur à pied.

Le médecin de François 1er s'appelait *sans Malice ;* trouvant ce nom ridicule, il le traduisit en grec, et se fit appeler Akakia.

Le père Canard, jésuite, traduisit le sien en latin, et de *Anas* fit *Annat*.

Le père *Comère*, autre jésuite, changea le premier *e*, de son nom *i*, ce qui fit *Comire*. Il empêcha aussi, qu'on l'appelât père Comère.

Lorsque *Barbier* fut choisi pour être le précepteur des fils du ministre Colbert, il trouva son nom, si peu assorti à sa nouvelle profession, qu'il y ajouta le surnom de d'*Aucour*, qui est devenu inséparable de *Barbier*.

Madame de Gomez ne voulut jamais renoncer à son nom espagnol, pour prendre celui de son époux, nommé Bonhomme.

En 1838, le portier de l'hôtel de l'Odéon, à Paris, bon savoyard nommé Cochon, se faisait appeler Cosson, et, de préférence, Denis ; qui était le nom de famille de son épouse.

Nous ne voulons nullement attaquer les quelques personnes qui cherchent à se relever en ajoutant à leur nom celui d'une terre, faisant ainsi éclore, sur notre sol, des seigneuries qui n'ont jamais existé. C'est un faible, et rien de plus. Quelquefois c'est une nécessité pour distinguer une famille d'avec l'autre. En tout cas, le procédé n'est pas nouveau : Molière, dans l'*école des femmes*, a ridiculisé ces bourgeois qui, possesseurs d'un petit quartier de terre, quittent leur nom de famille pour prendre le nom de leur propriété :

Je sais un paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui n'ayant, pour tout bien, qu'un seul quartier de terre,
Y fit, tout à l'entour, faire un fossé bourbeux,
Et de Monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

Chez nous, un certain nombre de noms, commençant par *D*, ne désignent que l'absence de parents connus. On donnait jadis, à un enfant trouvé, le le nom de l'endroit où on l'avait trouvé. De la forêt ; du puits, de l'essert, de la fontaine etc. Nous ne faisons, ici, allusion à personne, nous bornant à remarquer le nombre d'hommes qui ont fait honneur à un nom d'origine si obscure et observant, en revanche combien de titres nobiliaires, restent sans éclat, ou même sont prononcés avec peu de respect. De là, deux proverbes :

Il vaut mieux que son nom et *: on ne saurait lui dire pis que son nom.*

La particule nobiliaire n'a du reste pas été indispensable pour être noble, sous les Bernois. Un acte du 17 novembre 1674 parle de noble et vertueux Charrière, seigneur de Penthaz. Le dénombrement des fiefs nobles du bailliage de Morges, nous a appris que les frères Jean, Féréol et Antoine Margel, bourgeois de Morges, tenaient, à titre de franc-alleu, dans divers lieux de la baronnie de Cossonay, des cences directes et foncières, procédées surtout des nobles Vigoureux et aussi des nobles Gollie. Le fief Bégoz, à Alens, fut reconnu le 20 novembre 1790, par damoiselle Louise Forel, en qualité de mère tutrice des enfants qu'elle avait eus de son mari, le sieur Isaac-François Bégoz, vivant conseiller à Aubonne.

La politique du gouvernement de Berne était d'annuler l'influence de la noblesse vaudoise, sur l'esprit du peuple, et d'ôter ainsi des chefs à tout mouvement populaire qui aurait pu se produire contre la domination des Allemands.